Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.03.25 11:01:05 +01'00'

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 25/03/2026
ID : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q11-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026 – 10 h 00 –

DÉLIBÉRATION DRH/22-03-2026/Q11

Date de convocation : 18 mars 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme LECOU Karine, Mme NAVEZ Patricia, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme DENIZON Violenne, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DISIDER Mélanie, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, Mme LEFEBVRE Brigitte, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à Mme CAILLAUX Céline

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Les indemnités de fonctions sont calculées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (pour information IB 1027 à ce jour) et d'un taux en pourcentage de l'indice correspondant à la strate de la population de la commune.

L'indemnité du Maire est de droit et par délibération fixée au maximum.

Toutefois, le Maire, à sa demande expresse, peut inviter le Conseil Municipal à fixer un montant inférieur.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q11-DE

S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et conseillers municipaux, le Conseil Municipal détermine librement leur montant dans la limite des taux maximum.
Toutefois pour les conseillers municipaux n'ayant pas reçu de délégation de fonctions du Maire, les indemnités seront au maximum de 6 % du terme de référence (IB maximum de la fonction publique).

Étape 1 : Détermination de l'enveloppe globale (avant majoration)

Indemnités	Taux maximal
Au Maire	67,6 %
Aux Adjoints	28,6 % x 9 = 257,40 %
Total de l'enveloppe	**325 %**

Étape 2 : Fixation des indemnités dans la limite de l'enveloppe globale (avant majoration)

Elus	Calcul	Taux
Le Maire	67 % x 1	67,00 %
Les Adjoints	16,5 % x 9	148,50 %
Les Conseillers Municipaux délégués	20 % x 3	60,00 %
Les Conseillers Municipaux	2 % x 20	40,00 %
Enveloppe totale utilisée avant majoration		**315,50 %**

Monsieur le Maire propose enfin au Conseil municipal :

- de fixer l'entrée en vigueur de cette délibération à la date d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des Adjoints, soit le 22 mars 2026 selon les modalités précédemment exposées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
24 MARS 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL220326_Q11**
Objet :	**Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-215901398-20260322-DEL220326_Q11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q11-DE-1-1_0.xml	text/xml	953 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_220326_Q11.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260322-DEL220326_Q11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	800.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mars 2026 à 17h11min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mars 2026 à 17h11min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mars 2026 à 17h11min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mars 2026 à 17h11min45s	Reçu par le MI le 2026-03-24